

Alliance Occitanie

45 place de la Nation
87500 Saint-Yrieix-la-Perche
alliance.occitanie35@gmail.com
Tél. : 06 56 84 07 72

Monsieur le Maire de Montagnard la Crempse
Mairie de Montagnard la Crempse
Le Bourg
24140 Montagnard la Crempse

Saint-Yrieix-la-Perche, le 25 septembre 2026

Objet : Information – Entretien de la végétation / Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Monsieur le Maire,

Alliance Occitanie, entreprise établie à Saint-Yrieix-la-Perche, est mandatée par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, pour réaliser des travaux d'entretien de la végétation et de débroussaillage autour des ouvrages de distribution d'électricité sur le territoire de votre commune.

En tant que gestionnaire d'ouvrages soumis aux obligations légales de débroussaillage définies par le code forestier et par arrêté préfectoral (ouvrages linéaires et/ou ouvrages localisés), Enedis a à mener des opérations d'entretien de la végétation visant à diminuer le risque d'incendie et ce afin de préserver la sécurité des personnes et des biens et d'assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité.

Ces opérations seront menées en respect des prescriptions formulées dans l'arrêté préfectoral en vigueur. Comme le prévoit l'article R. 131-14 du code Forestier, nous avons procédé à l'information des propriétaires concernés.

Nous travaillerons sur votre commune, durant la période prévisionnelle du **25 septembre 2026 au 25 décembre 2026**.

Le responsable de ces travaux est **M. Ouazzaba**.

Il est joignable au n° de téléphone suivant : **06 56 84 07 72**.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie, sur vos panneaux réglementaires, de cette information, afin d'avertir les habitants des travaux à venir et de diffuser au maximum l'information sur les réseaux sociaux ou tout autre panneau de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

OUAZZABA

Gérant – Alliance Occitanie

